Pour des avancements accélérés d'échelons d'au moins six mois pour tous les administratifs, techniciens et ingénieurs de l'INRA

Une première version du projet de décret modifiant le décret 83-1260 qui fixe, entre autres, le statut du corps des Techniciens de la Recherche TR prévoyait de réduire les avancements accélérés d'échelon AAE des TR de 6 à 3 mois quelle que soit la durée normale de l'échelon.
Près de 2000 signatures contre cette mesure ont été remises par la délégation CGT au Comité Technique Paritaire du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche.
Rédigée en séance, la nouvelle version ouvre la possibilité à la Direction Générale d'accorder des AAE d'une durée égale au quart de la durée normale de séjour dans l'échelon :
6 mois pour les échelons à 2 ans, 9 mois pour ceux à 3 ans et 12 mois pour ceux à 4 ans.
Dans son projet de note de service Campagne d'avancements 2012, la DG INRA a seulement maintenu la modalité de **6 mois quelle que soit la durée de l'échelon**.

Les soussignés exigent l'application la plus favorable de ce nouveau texte non seulement au bénéfice des agents du corps des TR mais également à ceux des corps des AT, AI, IE et IR.
Les soussignés expriment leur solidarité avec les agents du corps des AT pour lesquels la DG INRA prévoit de reconduire les avancements à 3 mois quelle que soit la durée de l'échelon

Prénom et NOM	Service ou Unité	Signature

A retourner à Section CGT-INRA des centres PACA et Corse, cgtinrapaca@avignon.inra.fr